

Attestation concernant les critères d'accessibilité

DESTINATAIRE : LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA « SCHL »)

OBJET : Immeuble collectif résidentiel situé au / à construire au

<adresse municipale> (l'« ensemble résidentiel »)

Je, soussigné(e), en ma qualité

<d'architecte ou de consultant désigné en matière d'accessibilité, selon le cas>

possédant une expertise et une expérience dans le domaine de

<selon le cas : l'accessibilité, la conception universelle, etc.>

atteste par les présentes à la SCHL que l'ensemble respecte les critères d'accessibilité minimaux d'ITF, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Indiquez votre engagement à respecter l'une des options ci-dessous en cochant la case applicable :

Pour la construction résidentielle

Option 1: Construction

En utilisant la norme CSA B651:23/652:23 ou certification « Or » en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (FRH) :

- A. L'ensemble doit contenir au moins 20 % de logements accessibles. Particulièrement pour la FRH, une note de 5 points pour la caractéristique 9.11.1.
 - ET
 - B. Toutes les aires communes doivent être sans obstacle.
- Nombre de logements accessibles :

Option 2: Construction

- A. La totalité de l'ensemble résidentiel (aires communes et logements) respecte les principes de la conception universelle, conformément au tableau des exigences de conception universelle de la SCHL¹.

Nombre de logements accessibles :

(suite)

¹ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-accessibles-et-adaptables>

Pour les réparations et les renouvellements (le cas échéant)

Option 3: Réparation / renouvellement

S'il y a lieu:

A. L'ensemble résidentiel compte % de logements accessibles.

ET

B. Les aires communes sont exemptes d'obstacles.

Oui

Non

Nombre de logements accessibles:

Les propriétés existantes ayant les engagements les plus ambitieux en matière de résultats sociaux, y compris l'accessibilité, seront priorisées.

Je reconnais que l'analyse de l'accessibilité sur laquelle se fonde la présente attestation peut être examinée, vérifiée ou évaluée par la SCHL pour en vérifier l'exactitude et les pratiques exemplaires ou être utilisée par la SCHL aux fins de la production de rapports sur l'impact. J'accepte de répondre rapidement aux questions de la SCHL concernant l'analyse et les constatations et, au besoin, de fournir une analyse et une attestation révisées.

FAIT le <jour> de <mois> 20 <année> .

Signature:

Nom:

Désignation
professionnelle:

Coordonnées: